

CURANAIL, vernis à ongles antimycosique de prescription médicale facultative
Amorolfine : antimycosique topique

CURANAIL 5 % vernis à ongles médicamenteux est indiqué dans le **traitement des onychomycoses sous-unguéales distales et latérales modérées, causées par des dermatophytes, des levures ou des moisissures, ne touchant pas plus de 2 ongles, chez l'adulte.**

En pratique :

CURANAIL doit être appliqué sur les ongles atteints 1 fois par semaine.

Le traitement doit être conduit sans interruption jusqu'à régénération complète de l'ongle. La durée générale du traitement est de 6 mois pour les ongles des mains et de 9 mois pour les ongles des pieds.

Après 3 mois d'utilisation sans amélioration, une consultation médicale est recommandée.

Avant chaque application, il est nécessaire d'éliminer toute trace de vernis résiduel avec un dissolvant et de limer la surface de l'ongle. Cette surface sera ensuite nettoyée et dégraissée au moyen d'une lingette nettoyante (fournie dans le conditionnement).

La spatule utilisée pour l'application est réutilisable. Elle devra être nettoyée soigneusement avec une lingette après chaque utilisation et avant une réutilisation pour un autre ongle, afin d'éviter la contamination du vernis.

Le flacon doit être refermé hermétiquement après utilisation.

Identité administrative :

Flacon de 2,5 ml + 30 limes + 30 lingettes nettoyantes + 30 spatules, CIP 34009**39717678**

Non remboursable

Laboratoire Galderma International

En savoir plus :

Se reporter à la **monographie VIDAL de [CURANAIL](#) (avec photo)**

Consulter la fiche [CURANAIL](#), sur le site www.inpex.fr (accès réservé aux pharmaciens*)

[Lettre du laboratoire aux pharmaciens](#), sur le site www.inpex.fr (accès réservé aux pharmaciens*)

**Les codes d'accès figurent sur chaque fiche Inpex*

date : 05/02/2010

source : RCP - Laboratoire